

# DEMANDE DE **DUPLICATA** DE LA VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER – SAISON 2022-2023

## 1 Adresse du demandeur

Nom : .....  
Prénom usuel : .....  
Prénom(s) : .....  
App. /Etagé : .....  
Rés. /Bât. : .....  
N° et Rue : .....  
Lieu-dit : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél domicile : .....  
**Tél portable** : .....  
**E-mail** : .....

Références du :  permis de chasser original  
 **duplicata** (\*)  certificat provisoire de capacité  
 document étranger équivalent

Numéro Identifiant : .....  
Numéro de permis : .....  
Délivré le : .....  
Délivré par : .....  
(la préfecture de... ou l'O.N.C.F.S ou pays)  
Département de délivrance : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : .....

(\*) Dans le cas du **duplicata**, précisez les références du permis original :  
Numéro de permis : .....  
Délivré le : .....

## 2 Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur sous tutelle/sous curatelle)

Père  Mère  Tuteur (\*): .....  
 Juge des tutelles/curatelles (\*): .....  
Date de naissance : .....  
Le : ..... signature : .....

(\*) Préciser le nom et prénom du signataire de la présente autorisation

## DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'environnement :
  - 1° Les mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
  - 2° Les majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
  - 3° Ceux qui, par la suite d'une condamnation, sont privées du droit de port d'armes ;
  - 4° Ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions prévues par le présent titre ;
  - 5° Tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
  - 6° Les personnes atteintes d'une affection médicale ou d'une infirmité, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, rendant dangereuse la pratique de la chasse ;
  - 7° Les personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
  - 8° Les personnes privées, en application des articles L. 423-25-4 ou L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application des articles L. 423-25-2, L. 423-25-4 ou L. 428-15 ;
  - 9° Ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L. 312-16 du code de la sécurité intérieure.
- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du Code de l'environnement :
  - 1° Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - 2° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - 3° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - 4° Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 € d'amende).**

## 3 Montant à régler pour un duplicata

### MONTANT TOTAL DU REGLEMENT

- chèque signé à l'ordre de FDC21
- Espèce

3 € (frais de dossier)

Si vous souhaitez un **duplicata du Carnet de Prélèvement Bécasse**, merci de nous joindre une attestation sur l'honneur nous indiquant le motif de la demande de duplicata, le nombre de prélèvements, datée et signée.

4 Je soussigné(e), .....

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire - si j'en dispose - que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT pour la saison 2022/2023,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse 2022/2023, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à .....

Le .....

**SIGNATURE OBLIGATOIRE :**